

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du **20 mars 2024**

Numéro :

L'an Deux mille vingt quatre

et le 20 mars

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Présidente**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	16	10

Présents : F. RICHARD – TRINQUIER, C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, B. TELLIER, G. MANCUSO, G. GALEA, M. BOMPARD, A. BOMPARD ; C. LEMAREC

Date de la convocation
06 mars 2024

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : V. BOCASSINO, S. VEIGALIER, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE, L. RIMLINGER

Date d'affichage
06 mars 2024

Secrétaire(s) : Céline VIGO

Objet de la Délibération
Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2023 - approbation

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame RICHARD, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

	Fonctionnement	Investissement
Total des recettes	7 988.15	0.00
Total des dépenses	9 251.79	0.00
Résultat de l'exercice	- 1 263.64	0.00
Résultat reporté N-1	6 499.45	2 590.20
Résultat	5 235.81	2 590.20

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Report d'investissement R001	5 235.81
Report de fonctionnement R002	2 590.20

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2024

Application agréée E-legalite.com